



MAIRIE
DE
PRADELLES



Bulletin d'informations concernant notre village : Pradelles



Le nouveau site internet est en ligne !
Pour accéder au site, taper le lien suivant :
www.pradelles43.fr



INTRODUCTION

Ce nouveau bulletin d'informations découle du travail des commissions, de l'investissement des services à la mairie, le tout sous la responsabilité des élus.

Nous sommes heureux de vous annoncer le maintien du label des Plus Beaux Villages de France qui a mobilisé notre conseil municipal depuis son installation. Nous devons néanmoins repasser devant la commission qualité des PBVF en juin prochain pour valider cette reconduction.

Notre forêt de la Chabassole va être reconsidérée à sa juste valeur par nos gestionnaires de l'ONF et le dossier éolien qui la concerne suit son cours en toute transparence. Notre commune a grand besoin de recettes pour sortir Pradelles de sa torpeur.

L'activité communale fonctionne à un rythme élevé sur les études à mener concernant les travaux et aménagements qui s'imposent. Vous avez pu constater pas mal d'améliorations que nous inscrivons en partenariat avec nos administrations et en liens étroits avec notre ABF.

Pour ce qui est des finances publiques communales, il y a encore lieu de s'inquiéter sur la capacité d'investissement. Espérons que l'on aura des co-financements importants sur les dossiers en instruction que vous allez découvrir à la suite du bulletin.

Nous remercions Gérard de Vival et lui souhaitons une bonne continuation.

Ainsi, nous sommes ravis d'accueillir les nouveaux propriétaires de Vival et de la Brasserie du Musée.

Nous vous souhaitons un bel automne sans "covid" pour profiter de notre belle commune de Pradelles.

Pour le conseil municipal,
Alain ROBERT

DERNIERE MINUTE :

Nous venons d'apprendre la possibilité de délocalisation de La Renouée qui a porté une candidature pour l'occupation d'une structure sur la commune de Chadron.

Il n'est pas question de rester muet ou d'abonder devant cet état de fait. Les élus se mobilisent dans l'anticipation d'une suite préservant sur place les intérêts de nos structures (ITEP et Renouée) tout comme ceux de notre collectivité de Pradelles.

Laurine POUSSE a été recrutée récemment au sein de notre équipe administrative pour un contrat de 2 ans en alternance afin de valider son BTS.





COMMISSION TRAVAUX

ÉLU RESPONSABLE : PATRICK ANGLADE

En accompagnement des travaux à effectuer sur la maison « Soulier » nous procédons à l'effacement des réseaux secs (électriques, éclairage public et France Telecom). Le génie civil visant à la mise en place des différentes gaines et donc à leur enfouissement est effectué avec brio par nos services techniques.



Simultanément il a donc été possible de remplacer les portions défectueuses de notre réseau d'eau et d'assainissement.

Des travaux d'enfouissement semblables seront effectués à l'entrée nord de notre village ainsi que la viabilisation des deux terrains constructibles.

Pour ce qui concerne la maison « Soulier », la réfection des façades, le changement des menuiseries ainsi que la reprise de la toiture seront effectués cet automne.

Le bâtiment de la bascule fera ainsi l'objet d'une amélioration qualitative avec la reprise du mur le long de la rue, le nettoyage des pierres ainsi que le changement des menuiseries. Un aménagement paysager sera effectué aux abords de celle-ci avec la plantation d'arbres à tiges.



Une borne électrique nécessaire à la recharge des véhicules vient d'être installée et son branchement imminent permettra d'accueillir deux véhicules

Les travaux de goudronnage route de la gare viennent d'être effectués pour un linéaire d'un kilomètre environ.

Comme cela avait été évoqué en commission sociale le déplacement du local SDF vers le local à côté du garage communal fait l'unanimité de notre commission travaux.

Enfin la Chapelle Notre Dame fera l'objet d'une reprise de la toiture ainsi que d'un remplacement des chéneaux permettant de mieux répondre aux aléas climatiques de notre région.

Nous rappelons que ce projet est financé par la DRAC, par le département et par l'association des Amis de la Chapelle.

Le permis de construire a été accordé et nous sommes en attente des arrêtés attributifs de subventions pour lancer le début des travaux.

Le mur du chemin jouxtant le jardin de Mr Hugon est en cours de réalisation par notre équipe technique.



COMMISSION RURALITÉ

ÉLU RESPONSABLE : ALAIN ROBERT

- **Dossier éolien** : La concertation avec la population est en cours au travers d'ateliers sur le projet à la recherche de mesures compensatoires pouvant être mobilisées. Des opinions parfois contraires se manifestent et malgré cela de belles propositions voient le jour dans des domaines valorisant le village. Vous serez régulièrement informés de la suite donnée au projet. Prochain atelier le 28/10 à 18h30
- **Forêt de la Chabassole** : Élus et agents se sont investis dans la recherche du plan de gestion de la forêt auprès de l'ONF établi en 2013 , nous avons enfin pu obtenir un véritable interlocuteur et nous allons sur un déblocage de la situation nous permettant d'agir rapidement avec une gestion appropriée.
- **Chemins ruraux** : Dès cet hiver les cheminements autour du village (côté sud) seront requalifiés pour permettre une circulation piétonne de qualité adaptée au plus grand nombre de promeneurs. L'entreprise Massebeuf aura en charge la réalisation de ces travaux avec l'emploi de matériaux gracieusement offerts par M. Gauthier du Mazigon.
- **EPF (établissement public foncier)** : La convention signée avec cet établissement permettra de pouvoir acquérir à terme des parcelles constructibles. Une maîtrise d'œuvre aura à charge le dossier afin d'aboutir à la création d'un lotissement communal pour attirer de nouveaux habitants et conforter notre école.
- **Chemins litigieux** : Il y a lieu de régulariser les problématiques de chemins ruraux inaccessibles ou déplacés en relation avec des usages agricoles. La mairie veillera à ne pas perturber la continuité des parcours et travaillera en concertation avec les propriétaires et exploitants.
- **Portail de St Clément** : Celui-ci est sur le domaine privé de la commune. La parcelle devra être délimitée avec précision et la commission aura à charge de mettre en place des mesures de protection avec l'accompagnement des bâtiments de France (ABF). Ces démarches seront une valeur ajoutée pour le patrimoine de notre commune.



COMMISSION TOURISME / CULTURE

ÉLU RESPONSABLE : RAPHAËL ROLLAND



Fêtes du 15 août :

Les fêtes du 15 août, fêtes votives et fêtes religieuses se sont parfaitement déroulées avec un temps magnifique et des participants au rendez-vous. Les engagements pris par la commune envers les services de la préfecture, de la gendarmerie et la DIR ont permis un bon déroulement du corso fleuri. Nous remercions le comité des fêtes et l'ensemble des organisateurs des diverses manifestations ainsi que les participants.



Communication : Le nouveau site internet de la commune (www.pradelles43.fr) est en ligne depuis la fin d'été.

Ce support associé au compte Facebook de la commune (commune de Pradelles), viendra accentuer la communication de notre commune et plus largement de notre territoire.

On vous rappelle que les associations ont la possibilité de transmettre les dates des manifestations, afin de les faire paraître sur nos moyens de communications numériques.

Associations : Suite à une réunion en début d'été, en présence des différents présidents d'associations, les subventions pour une somme de 8830 euros ont été réparties dans le but d'accompagner et de dynamiser le tissu associatif incontournable pour l'animation de notre cité.

Village vacances « La Valette » / ancienne gendarmerie : Le conseil municipal, suite à une estimation par les domaines, a fait le choix de proposer à la vente les appartements constituant le village vacances. Une copropriété va être créée. Des prépositionnements sont reçus en mairie.

Le même choix de mettre à la vente a été faite sur le bâtiment de l'ancienne gendarmerie.

Patrimoine : L'avant-projet de requalification de la place de la halle, produit par la maîtrise d'œuvre, va être retravaillé par les élus et le bureau d'études Planed en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France pour être traduit par la suite à la population.

Étude de revitalisation : La réunion de lancement de l'étude de revitalisation du centre bourg a eu lieu fin septembre en présence du bureau d'études Planed retenu lors de l'appel à projet.

Ce dossier, lancé par les élus de Pradelles, est porté par la communauté de communes en lien avec le département, la DDT et l'Architecte des Bâtiments de France.

Ce sujet d'importance pour notre bourg, tant sur le volet patrimonial, architectural que touristique et économique est également incontournable pour la sauvegarde du Label Plus Beaux Village de France. Une part importante de cette étude sera consacrée à la reprise complète de la signalétique globale du bourg.

Actuellement, un questionnaire proposé par le bureau d'études, à destination des habitants est en ligne afin de déterminer les axes prioritaires de cette étude. Nous vous invitons à remplir ce questionnaire qui est disponible sur le site internet (www.pradelles43.fr) et qui est également joint à ce bulletin (à déposer en mairie).

Expertise des Plus Beaux Villages de France (PBVF) : Notre village a été re-expertisé en fin d'été. Face à la menace de déclassement potentielle annoncée en 2018, les élus ont produit un mémoire (consultable sur notre site internet) avec une projection à plusieurs années basées sur les réalisations déjà effectuées, celles en cours et celles à venir. La commission qualité des PBVF a rendu son avis en fin de mois de septembre : le label est maintenu avec une nouvelle audition avant l'été 2022 pour prouver nos engagements.

Les différentes commissions communales vont continuer à se mobiliser afin de poursuivre la défense du label. Nous espérons également compter sur tous pour offrir le meilleur accueil à nos visiteurs. Une réflexion est en cours sur le moyen de créer du lien entre nos différents acteurs touristiques et économiques.

Camping / Piscine : Le conseil municipal a fait le choix de vouloir orienter la gestion du complexe camping-piscine vers une délégation de service public (DSP). Un marché public va être lancé pour permettre à une délégation privée ou publique de prendre en gestion le complexe constitué de la piscine (3 bassins), d'une salle aménageable et du camping (une aire d'accueil de camping-car, trois mobil homes et 18 emplacements).





COMMISSION SOCIALE

ÉLUE RESPONSABLE : ÉLISABETH LYOTARD

- Une permanence SOLIHA (association au service de l'habitat) a lieu tous les 2 mois à la mairie. Des brochures détaillées de SOLIHA sont mises à disposition à la mairie. Pour tous renseignements, veuillez contacter la mairie.
- Le local EMMAÜS est ouvert tous les vendredis de 14h30 à 18h, la dépose des objets s'effectue de 17 à 18h. Merci de ne pas laisser des dépôts devant le local.
- La mise à disposition gracieuse du local aux infirmiers de Pradelles est reconduite pour une durée de 2 ans.
- Une délocalisation du local SDF est en prévision.
- Tire-livres : Après celui situé devant l'office de tourisme celui du parc d'Ardennes a pris son envol, malgré un début difficile, dû à la méconnaissance du fonctionnement, . Merci à la personne qui s'en occupe.

La mairie recherche des bénévoles pour maintenir le service de la bibliothèque. Si vous êtes intéressés merci de bien vouloir vous faire connaître.

- Nouvelles de l'école :

La rentrée 2021/2022 s'est très bien passé avec les 14 élèves (2 GS, 2CP, 2 CE1, 5 CE2, 3 CM2) accueillis par une nouvelle maîtresse, Nathalie Brassac qui assure le remplacement de Claire Martel pour cette année.

Comme chaque année de nombreux projets seront mis en place, notons déjà : dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine vendredi 17 septembre, la visite commentée de notre village.

Le potager, qui malgré une saison estivale peu propice à son développement, a permis aux élèves de ramasser, cuisiner et déguster les légumes issus de sa production.



Une rencontre USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) avec d'autres écoles du plateau, autour d'une course d'orientation au lac du Péchay est programmée avant les vacances de la Toussaint.

Un voyage musical au détour des Andes avec l'intervenante musique de la communauté de communes du pays de Cayres-Pradelles, amènera à travailler le patrimoine culturel d'Amérique du sud.



COMMISSION FINANCES

ÉLU RESPONSABLE : ALAIN ROBERT

Vous trouverez les différentes dépenses d'investissement liées aux dossiers actuels dont les travaux et fournitures sont en cours ou achevés.

Vous noterez les aides substantielles de nos partenaires, que nous avons pu mobiliser afin de mener à bien ces travaux de réfection ou de rénovation : de notre patrimoine d'abord, ou de soutien à l'école ensuite.

Nous pouvons compter sur l'accompagnement de l'État (DETR), de la Région (Bonus relance), du Département (fond 199) et de l'Académie. Sans ces aides il serait impossible de mener à bien ces investissements sur la commune pourtant tous indispensables.

Quelques chiffres :

Dépenses d'investissement :

- **École : dossier de fourniture de matériels numériques :**

- montant de l'investissement en matériels : 3 900 €

Subvention attendue de l'appel à candidature validée par l'Académie :

- 70% de 3500 € soit 2 450 €

- reste à charge pour la commune : 1 450 €

- **Dossier : rénovation maison "Soulier et Bascule":**

- montant travaux déposés : 93 527 € HT

- subventions : Région = 50%: 46 763 € (Bonus relance)

Département : 20 000 € (Fond 199)

Total : 66 763 €

- autofinancement à charge : 26 764 €

- **Dossier : Communes sinistrées "orages 2020"**

Réfection voirie rurale 2020 et 2021 sinistrée

- montant des travaux : 62 912 HT

- subventions : État = 50% : 31 456 € (DETR solidarité)

Département = 20% : 12 582,40 € (solidarité)

- autofinancement à charge : 18 873,60 €

Il reste à réaliser les travaux sur les chemins des jardins au sud du village (solde pour 2022).

- **Dossier : Voirie Eurovia :**

goudronnage bicouche de la RN88 à la "vieille route" en direction de la gare soit 1.2 km.

- montant des travaux : 24 480 € HT

- subvention État 2021 = 25% : 6120 € (DETR 2021)

- autofinancement à charge : 18 360 €